

## **La procuration, un vote de classe**

**Baptiste Coulmont, Christophe Le Digol, Paul Lehner,  
Jean-Baptiste Paranthoën et Victor Violier**

*Dans un contexte de scrutins européens marqués par une forte abstention, cet article explore les géographies du vote par procuration, qui révèlent une facette peu connue de la mobilisation électorale des classes supérieures. Alors que les manifestations des gilets jaunes bousculent la démocratie représentative, l'usage de la procuration donne à voir une forme de vote de classe.*

Le second tour de l'élection présidentielle de 2017 s'est caractérisé par une forte abstention (près d'un quart des inscrits), une proportion importante de votes blancs et nuls (plus de 10 %) mais aussi par un recours important (et beaucoup moins commenté) au vote par procuration, qui a concerné près de 7 % des voix exprimées<sup>1</sup>.

Les études sur la participation électorale (Peugny 2015) ou sur les déterminants de l'inscription (Braconnier *et al.* 2016) ont mis en évidence la plus faible inscription et la moindre participation électorales des classes populaires. Le vote par procuration est, à l'inverse, celui d'individus non seulement inscrits sur les listes électorales, mais aussi particulièrement participationnistes (Charpentier, Coulmont et Gombin 2014 ; Coulmont 2017 ; Buisson et Penant 2017).

Or, les données nationales cachent une géographie spécifique du recours à la procuration. Cet article explore la spatialisation de ce phénomène, à partir d'un travail sur l'usage des procurations à l'échelle des communes, en Île-de-France. Certes, au vu de ses spécificités sociodémographiques (concentration de la richesse, poids important des cadres dans la population active, ou des immigrés dans la population majeure, etc.), cette région ne peut pas être considérée comme un portrait miniature de la France. On retrouve cependant, à l'échelle francilienne, les mêmes disparités dans l'intensité du vote par procuration qu'à celle du pays, ce qui en fait un cas d'étude pertinent.

### **Les disparités nationales de l'intensité de la procuration**

La relation de délégation qui régit le vote procuration est géographiquement contrainte : mandant·e (celui ou celle qui donne procuration) et mandataire (celui ou celle qui reçoit la procuration) doivent être inscrit·e·s dans la même commune. Or les configurations sont variées. Certains mandants, comme les jeunes adultes, les « enfants du pays », votent « ici » (là où sont inscrits leurs parents) mais résident « ailleurs ». D'autres sont inscrits sur les listes électorales du lieu de leur résidence secondaire ; d'autres encore sur leur lieu de résidence permanente, mais sont, au moment de l'élection, en déplacement ou en congés. L'étude statistique du vote par procuration peut ainsi poser quelques difficultés, quand l'on cherche à mettre en relation les caractéristiques d'un territoire et la fréquence du recours à la procuration. Cette forme de vote est en effet le reflet

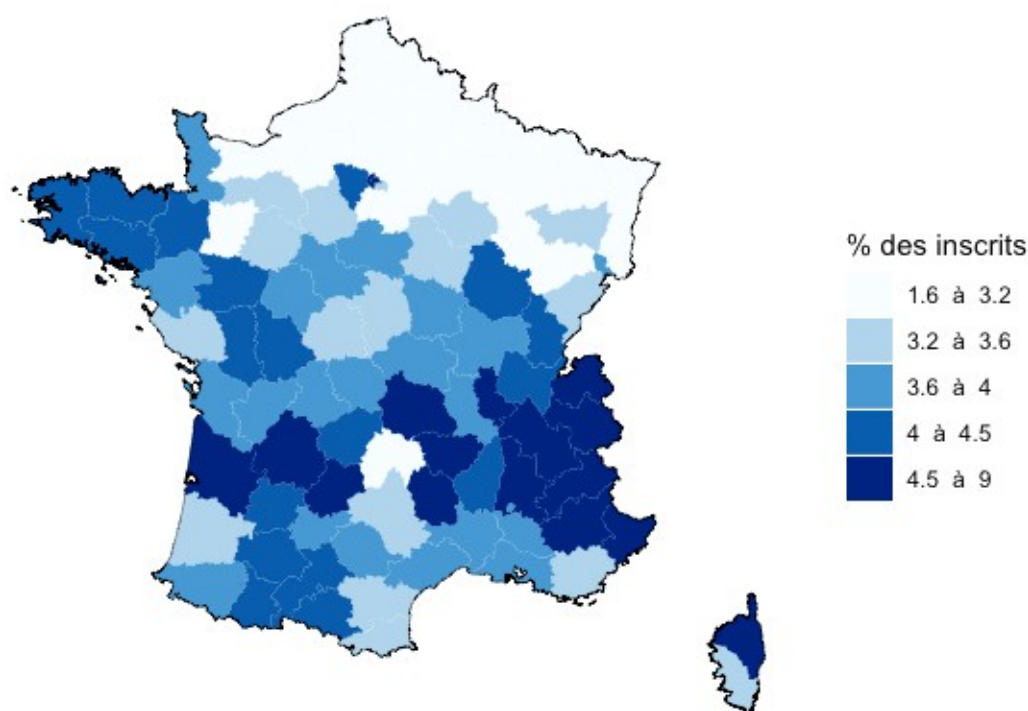
---

<sup>1</sup> Source : nombre départemental de votes par procuration, ministère de l'Intérieur, Bureau des élections.

administratif d'une absence temporaire, d'un déplacement, ou même, d'une inscription électorale ailleurs que sur le lieu de résidence.

La géographie de l'intensité du recours à la procuration dépend alors en partie d'aspects conjoncturels favorisant les déplacements (et les éloignements du lieu de vote) comme la date des vacances scolaires dans l'académie (Coulmont 2017) ou le positionnement des jours de scrutins sur un « pont » du mois de mai. C'était le cas, par exemple, pour le scrutin présidentiel de 2017, le second tour se tenant le dimanche 7 mai (veille du 8 mai férié) et ayant été l'occasion d'un grand nombre de votes par procuration. Mais ces aspects circonstanciels n'expliquent qu'une partie des différences. En 2017 comme lors des élections présidentielles de 2002 et 2012, les votes par procuration furent plus fréquents dans le sud de la France (métropolitaine) que dans le nord (figure 1).

**Figure 1. Géographie de la procuration en France métropolitaine**



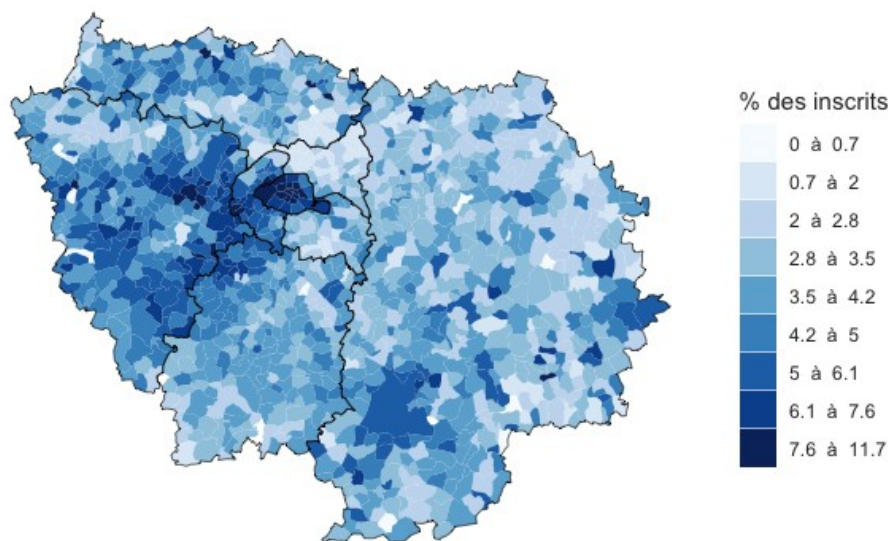
Fréquence de la procuration, France métropolitaine (moyenne des deux tours de l'élection présidentielle de 2017). Source : Ministère de l'Intérieur. Réalisation : B. Coulmont.

La fréquence plus importante de la procuration dans le sud de la France se reproduit aussi lors des élections législatives de 2017, qui ont eu lieu hors période de vacances, ce qui atteste du poids de facteurs structurels. C'est d'abord une carte des zones touristiques qui apparaît : Massif central, Alpes, Corse, Bretagne possèdent un nombre important de résidences secondaires et bénéficient d'un fort sentiment d'attachement régional (visible dans le fait que d'anciens résidents permanents y sont toujours inscrits). C'est ensuite une distribution géographique proche de la distribution de la participation électorale : à l'échelle départementale, plus l'abstention est faible, plus le recours à la procuration est fréquent. À l'échelle départementale, la proportion d'ouvriers dans la population active, la proportion de chômeurs et la proportion de plus de 60 ans sont aussi corrélées (négativement pour les premières variables, positivement pour la troisième) au recours à la procuration. On comprend alors que l'Ouest francilien, où réside une population socialement favorisée, apparaisse comme un espace où la procuration est plus fréquente.

## La carte des procurations en Île-de-France

Dans la carte précédente, l'Île-de-France apparaît comme une zone où voisinent des départements ayant un recours très important à la procuration, au centre et à l'ouest de la région, et des départements où il est parmi les plus faibles, à l'est et au nord de Paris. L'Île-de-France offre dès lors un terrain d'observation privilégié pour interroger le poids des « variables lourdes » (niveau de diplôme, profession, revenus, âge, sexe, etc.) tant les configurations territoriales entre la Seine-Saint-Denis et Paris, entre Paris et les zones rurales de la Seine-et-Marne sont contrastées. La structure spatiale du recours à la procuration recoupe en effet celle des inégalités régionales, avec une double opposition, entre centre et périphérie, et entre l'est populaire et l'ouest bourgeois.

Figure 2. Géographie de la procuration en Île de France



Fréquence de la procuration en Île-de-France (par communes et arrondissements parisiens. Moyenne des deux tours de l'élection présidentielle de 2017). Sources : INSEE, IGN, Préfecture d'Île-de-France, avec l'aide de la CADA. Réalisation : B. Coulmont.

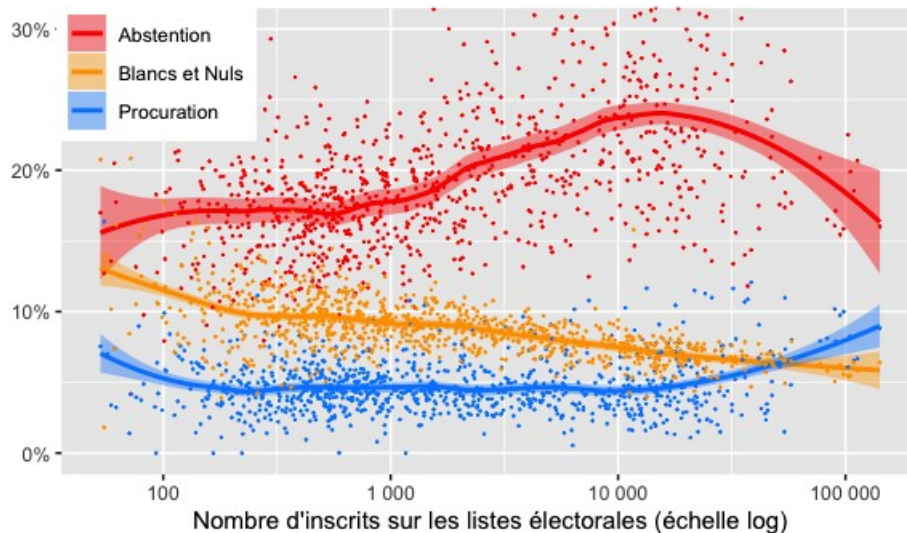
Comme le montre la figure 2, le recours à la procuration est ainsi particulièrement faible dans le sud du Val-d'Oise (département situé au nord de l'Île-de-France) et dans les communes de Seine-Saint-Denis, où seules quelques-unes, qui sont aussi plus aisées, comme Le Raincy ou Montreuil, dépassent 3 %. Il est particulièrement élevé à Paris (au centre de la carte), où il dépasse 7 % dans une dizaine d'arrondissements, et dans un cône ouest – sud-ouest situé dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, où des villes comme Neuilly-sur-Seine, Louveciennes, Noisy-le-Roi, Voisins-le-Bretonneux se distinguent par leur fréquence élevée de procurations. Comment rendre compte de ces différences ? Commençons par une lecture « spatialiste », qui s'intéresse à l'importance de la population communale et au clivage urbain/rural.

Cette carte semble d'abord indiquer que les électeurs des communes faiblement peuplées (par exemple les nombreuses petites communes de Seine-et-Marne, à l'est) ont moins recours au vote par procuration. Or le lien entre la densité de population et les comportements électoraux est observé depuis longtemps. Il a ainsi souvent été avancé que le faible taux d'abstention observé dans les communes de petite taille s'expliquait par la pression sociale qui s'y exerçait. Dans ces communes, la défiance ou le désintérêt pour le jeu électoral s'exprime davantage à travers le vote blanc ou nul. Le graphique ci-dessous (figure 3) montre en effet qu'en Île-de-France, des relations entre la taille de la commune et les comportements électoraux sont observables, mais qu'ils s'inversent en partie pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Si l'abstention au premier tour comme au second tour augmente avec la taille de la population, ce n'est vrai que jusqu'à une certaine taille, qui cache ici la proximité avec Paris. Le vote par

procuration, au contraire, est très stable avec la taille de la commune, mais là encore la relation change pour les communes de grande taille : le vote par procuration fut très fréquent à Paris. Les votes blancs et nuls, eux, décroissent régulièrement avec (le logarithme de) la taille de la commune : c'est dans les petites communes de l'Île-de-France rurale – qui sont aujourd'hui des communes périurbaines – qu'ils furent les plus fréquents en 2017.

**Figure 3. Taille des communes (population) et comportement électoral en Île-de-France**



Lecture : Les procurations équivalent à 5 % des inscrits, sauf pour les communes de plus de 20 000 habitants. Sources : Préfectures d'Île-de-France, sauf l'Essonne. Réalisation : B. Coulmont.

Pourtant, cette pression sociale à ne pas s'abstenir, si elle existe dans les petites communes, ne conduit pas les *absents* à se mobiliser puisque le recours à la procuration reste relativement stable en dépit de l'augmentation du nombre d'inscrits dans les communes : il n'y a pas plus de votes par procuration là où les inscrits votent beaucoup.

Derrière le critère de la taille de la commune, c'est peut-être alors une opposition entre mondes urbains et mondes ruraux qu'il faut questionner, d'autant que la configuration régionale qui nous occupe (la gauche du graphique) regroupe des communes urbaines et périurbaines de petite taille. Si la procuration est relativement peu fréquente dans les *petites villes* d'Île-de-France au regard de l'intensité de la participation électorale, il est possible que ce soit parce que ces résidents n'ont aucune raison de voter par procuration. L'intensité variable du recours à la procuration doit être mise en relation avec le *contexte* de l'élection présidentielle qui, s'étalant de la fin du mois d'avril au début du mois de mai, est parsemé de jours fériés. Suivant cette logique, la proportion importante du nombre de procurations dans les villes s'explique par les vacances de Pâques et le week-end prolongé du 7 mai (« Pour la procuration, c'est tout de suite », *Libération* du 17 avril 2017). C'est peut-être parce qu'ils sont les plus enclins à s'extraire de leurs lieux d'habitation pour se réfugier à la campagne que les citoyens délègueraient le plus leur vote<sup>2</sup>. Les enquêtes le prouvent : les Parisien·ne·s partent plus en vacances, mais c'est aussi parce qu'ils et elles sont plus aisés.

<sup>2</sup> L'hypothèse est soutenue par plusieurs enquêtes. Les exploitations de l'enquête « Patrimoine » (INSEE, 2013) précisent que, parmi les propriétaires de résidences secondaires, « les 50 ans ou plus, les ménages aisés et ceux résidant dans l'unité urbaine de Paris sont très nettement surreprésentés ». L'enquête « Pratiques culturelles des Français » (DEPS, 2008) montre que 5 % des habitants des communes rurales partent six fois ou plus en vacances ou en week-end dans l'année, alors que c'est le cas de 24 % des habitants de Paris intra-muros. L'« Enquête permanente sur les conditions de vie » (INSEE, 2004) indique que les Parisiens partent en moyenne en vacances pendant 41,7 jours dans l'année, contre 18,5 % des habitants des communes rurales. Sources : [www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586038/LOGFRA17j1\\_F5.1.pdf](http://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586038/LOGFRA17j1_F5.1.pdf), [www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/tableau/chap1/I-3-1-Q5-5A-5B-6.pdf](http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/tableau/chap1/I-3-1-Q5-5A-5B-6.pdf) et [www.insee.fr/fr/statistiques/2381683?sommaire=2381693](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2381683?sommaire=2381693).

Comme on peut le constater, cette lecture fondée sur la taille des communes ou leur caractère plus ou moins rural ne peut être satisfaisante tant elle revient à succomber au « spectre du spatialisme » (Gombin et Rivière 2012) et à laisser dans l'ombre les déterminants sociaux des comportements électoraux.

### La procuration : un vote de classe ?

Or ces déterminants sociaux apparaissent centraux. Celles et ceux qui se déplacent et qui font voter par procuration sont celles et ceux qui ont les moyens de se déplacer. À l'échelle des communes (tableau 1), le vote par procuration est alors positivement corrélé avec la proportion de cadres dans la population active, la proportion de diplômés du supérieur, la part des étudiants dans la population, et le revenu médian par unité de consommation. En conséquence, ou en miroir, le vote par procuration diminue quand la part des employés, des ouvriers, des non-diplômés ou des locataires HLM augmente. Ainsi, les variables sociodémographiques qui favorisent habituellement l'abstention ont un effet négatif sur le recours à la procuration. Ces comportements apparaissent comme symétriques (à la différence du vote blanc et nul).

Ce constat vient confirmer les grands résultats des travaux sur la participation électorale, tout en les renforçant. L'étude de la participation électorale, en effet, vise en partie à comprendre le comportement d'abstention (plus fréquent à mesure que le niveau de diplôme diminue, chez les ouvriers et employés que chez les cadres) par différence avec le comportement de participation simple. L'étude de la procuration montre que la participation déjà importante des catégories sociales les mieux dotées, scolairement et économiquement, est amplifiée par une forme de sur-participation, de vote à distance impliquant une autre personne de son réseau de proximité.

**Tableau 1. Coefficient de corrélation (données : préfectures d'Île-de-France, INSEE, recensement 2014)**

Variable	Procurations (/Inscrits)	Abstention (/Inscrits)	Blancs et nuls (/Inscrits)
Part des 15-29 ans dans la population	- 0,10	0,42	- 0,25
Part des 15-34 ans dans la population	- 0,21	0,15	- 0,05
Part des 45-59 ans dans la population	0,17	- 0,42	0,20
Part des 60-74 ans dans la population	0,29	- 0,36	0,14
Part des plus de 75 ans dans la population	0,21	0,05	- 0,03
Proportion de cadres	0,65	- 0,29	- 0,23
Proportion d'employés	- 0,50	0,33	0,05
Proportion d'ouvriers	- 0,49	0,31	0,12

Proportion de non-diplômés	- 0,57	0,61	- 0,01
Proportion de titulaires d'un BEP	- 0,52	- 0,03	0,34
Proportion de titulaires d'un bac	- 0,14	- 0,16	0,18
Proportion de diplômés du supérieur	0,68	- 0,33	- 0,22
Part des étudiants dans la population	0,23	0,17	- 0,25
Proportion de propriétaires	0,02	- 0,57	0,32
Proportion de locataires HLM dans la population	- 0,21	0,67	- 0,29
Proportion de résidences secondaires	0,17	- 0,27	0,16
Revenu médian par unité de consommation	0,70	- 0,60	- 0,04

### Le coefficient de corrélation

Le coefficient de corrélation de Pearson (appelé  $r$ ) varie entre  $-1$  et  $+1$ . Le signe de la corrélation ( $+$  ou  $-$ ) indique le sens de la relation statistique linéaire. Un signe positif indique que les deux variables varient de concert : une hausse de la procuration est associée à une hausse de la proportion de cadres. Un signe négatif indique que la variation se fait en sens inverse, une hausse de la proportion de non-diplômés est associée à une baisse de la proportion de votes par procuration. Plus la valeur est proche de  $1$  (ou de  $-1$ ), plus la relation entre le vote par procuration et la variable étudiée est intense. Quand le coefficient se rapproche de zéro, la relation est inexistante.

La corrélation positive, mais faible, avec la proportion de résidences secondaires dans l'ensemble des logements indique que plus la commune est touristique, plus cette commune est une commune d'attachement (où d'anciens résidents ont gardé un logement), plus le vote par procuration est élevé. On ne peut, à ce stade, en conclure que ce sont les résidents secondaires qui ont tendance à voter par procuration, et il faudrait pouvoir observer cette relation dans d'autres espaces ruraux et touristiques ; mais cette corrélation invite à garder à l'esprit que le vote par procuration peut être celui des non-résidents (Bargel 2014).

La réalisation d'entretiens permet d'affiner nos hypothèses et d'éviter les analyses surplombantes. Nous n'en donnerons qu'un exemple ici<sup>3</sup>, celui de Camille, électricienne du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>4</sup>, qui montre tout l'intérêt de restituer les pratiques électorales dans leur contexte effectif de

<sup>3</sup> En 2017, au moment des élections présidentielles, une partie des auteurs de l'article et une cinquantaine d'étudiants, dans le cadre d'un enseignement de science politique à l'Université de Nanterre, ont réalisé des entretiens sur les habitudes électorales d'électeurs parisiens. Une partie du guide d'entretien visait à saisir les modalités concrètes du vote par procuration.

<sup>4</sup> Fille cadette d'une famille catholique pratiquante de l'Essonne, dont le père est patron d'une PME de 40 employés et la mère assistante de direction, Camille a 35 ans au moment de l'entretien. Titulaire d'une maîtrise de médiation culturelle de la Sorbonne, elle est en recherche d'emploi dans le secteur de la culture après avoir quitté un poste de responsable de la communication d'une association de promotion et de vulgarisation de la musique classique et du jazz, qu'elle a occupé pendant cinq ans en CDI. Elle vit en concubinage avec son compagnon de 29 ans, employé de librairie, dans un appartement du 11<sup>e</sup> arrondissement dont elle est propriétaire.

production (Braconnier 2010) pour rendre compte des modalités concrètes de délégation du vote. Ainsi, cette électrice souligne le rôle particulièrement important d'entraînement qu'a exercé sa tante lorsque, étant en voyage à New York, elle ne pouvait se rendre elle-même au bureau de vote :

C'est ma tante qui a précédé ma demande (de procuration) parce qu'elle est toujours dans l'inquiétude que tout le monde vote [...]. Elle vote à toutes les élections et elle trouve ça important. Elle n'hésitera pas à relancer les gens qui ne peuvent pas être là pour être sûre que tout le monde aille bien voter au sein de la famille (entretien avec Camille réalisé le 27 février 2017).

C'est donc moins une pression diffuse ou le seul effet contextuel d'une élection présidentielle (où l'abstention est traditionnellement plus faible) que l'appartenance à un groupe fortement intégré comportant des individus participationnistes, qui permet d'expliquer cette forme de participation. Il faut ici comprendre l'intégration au sens durkheimien du terme, comme un indicateur synthétique du volume, de la fréquence et de l'intensité des liens familiaux, qui permet à la tante mentionnée en entretien de répéter ses consignes. Ce résultat rejoint les recherches qui soulignent les logiques sociales inhérentes aux processus de mobilisation électorale (Braconnier et Dormagen 2007) tout en les confrontant non plus à l'abstention ou à la mal-inscription mais à son pendant, la sur-participation. En étant importante là où l'abstention est faible et où les votes « blancs et nuls » peu fréquents, la procuration dénote l'expression d'une forte adhésion au jeu électoral. Adhésion qui ne peut s'exercer sous la forme individuelle du vote solitaire, mais sous la forme solidaire du vote à plusieurs. La politisation des uns est renforcée par une logique de solidarité et de proximité (le couple mandant-mandataire devant résider dans la même commune).

Le fait de se trouver ailleurs que sur son lieu d'inscription au moment des élections est souvent vu comme une « mal-inscription » qui pousse généralement à l'abstention (Braconnier *et al.* 2016). Ce fait semble au contraire être associé à des formes alternatives de participation électorale qui constituent, pour certains individus ou groupes d'individus, un accès privilégié à un moyen supplémentaire de faire porter leur voix. Le vote par procuration apparaît donc sous l'angle du vote de classe, celui d'un groupe social qui, même à distance, est une classe politiquement mobilisée.

## Bibliographie

- Bargel, L. 2014. « Le vote des “originaires”. Mobilisation électorale et liens à (petite) distance », *Métropolitiques* [en ligne]. URL : [www.metropolitiques.eu/Le-vote-des-originaires.html](http://www.metropolitiques.eu/Le-vote-des-originaires.html).
- Braconnier, C. 2010. *Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leurs contextes : bilan critique et perspectives*, Paris : Lextenso Éditions, Université de Cergy-Pontoise, LEJEP.
- Braconnier, C. et Dormagen, J.-Y. 2007. *La Démocratie de l'abstention : aux origines de la démobilisation en milieu populaire*, Paris : Gallimard.
- Braconnier, C., Dormagen, J.-Y., Gabalda, G. et Niel, X. 2016. « Sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 1, p. 17-44.
- Buisson, G. et Penant, S. 2017. « Élections présidentielle et législative de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin », *INSEE Première*, vol. 1670, p. 1-4.
- Charpentier, A., Coulmont, B. et Gombin, J. 2014. « Un homme, deux voix. Le vote par procuration », *La Vie des idées* [en ligne]. URL : [www.laviedesidees.fr/Un-homme-deux-voix-le-vote-par.html](http://www.laviedesidees.fr/Un-homme-deux-voix-le-vote-par.html).
- Coulmont, B. 2017. « Par procuration mais pas par défaut. Des électeurs doublement mobilisés », *Note EnEF SciencesPo Cevipof*, n° 36, p. 1-7.
- Damianakos, S. 2001. « Les équivoques de la statistique : dépeuplement et double appartenance sociale en Épire (1961-1991) », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 10. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://strates.revues.org/47>.

Gombin, J. et Rivière, J., 2012. « La carte et le sondage ». *Métropolitiques* [en ligne]. URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-carte-et-le-sondage.html>.

Peugny, C. 2015. « Pour une prise en compte des clivages au sein des classes populaires », *Revue française de science politique*, vol. 65, n° 5, p. 735-759.

### Note technique

Enquête réalisée dans le cadre du projet « Procurations » financé par l'Université Paris Lumières.

Les données agrégées au niveau municipal manquent sur les procurations : le ministère de l'Intérieur ne recueille pas le nombre de votes par procuration par bureau de vote, ni même par commune. Toutefois les communes notifient aux préfetures le nombre de votes par procuration. Nous avons donc demandé aux différentes préfetures d'Île-de-France ces données, à l'échelle communale, pour l'élection présidentielle de mai 2017.

Les données diffusées par le ministère de l'Intérieur (nombre de procurations à l'échelle du département), par les préfetures ou directement par les services des élections municipaux ne sont pas d'excellente qualité. Le nombre déclaré de votes par procuration ne fait pas l'objet d'un contrôle pointilleux et il n'est pas rare que des bureaux de vote déclarent un nombre nul de procurations, ou que les préfetures ne fassent pas « remonter » le nombre de votes par procuration au ministère de l'Intérieur. Face à l'absence de réponse de plusieurs préfetures, après plusieurs relances, la CADA a été saisie, ce qui n'a toutefois pas permis d'accéder à l'ensemble des données. La préfeture de l'Essonne a ainsi continué depuis 2017 à refuser de communiquer les données communales. Nous avons donc procédé à différentes imputations pour produire ces cartes. Par exemple, quand nous disposons pour la zone  $z$  du nombre de procurations pour les législatives, mais pas pour les scrutins présidentiels, nous nous appuyons sur la corrélation importante entre ces deux nombres pour toutes les autres zones pour estimer le nombre de procurations à la présidentielle. Pour les communes de l'Essonne, nous nous sommes appuyés sur les corrélations entre procuration et variables sociodémographiques observées pour les autres communes d'Île-de-France.

**Baptiste Coulmont** est sociologue, professeur à l'université Paris-8 et membre du Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA). Ses enquêtes interrogent la stratification culturelle à partir des prénoms. Il est notamment l'auteur de *Sociologie des prénoms*, aux éditions La Découverte (première édition 2011, deuxième édition remaniée 2014), et de *Changer de prénom* aux Presses universitaires de Lyon (2016). Ses travaux récents portent aussi sur la participation politique et, plus précisément, sur le vote par procuration comme acte de confiance interpersonnelle et mobilisation politique à distance.

**Christophe Le Digol** est maître de conférences en science politique à l'université Paris Nanterre et membre de l'Institut des sciences sociales du politique (ISP). Il a récemment publié *Gauche-droite : la fin d'un clivage ? Sociologie d'une révolution symbolique* (Le Bord de l'eau, 2018) et codirigé avec Virginie Hollard, Christophe Voilliot et Raphaël Barat *Histoires d'élections. Représentations et usages du vote de l'Antiquité à nos jours* (CNRS Éditions, 2018).

**Paul Lehner** est maître de conférences contractuel en sciences de l'éducation à l'ESPE (École supérieure de professorat et de l'éducation) d'Antony, chercheur au laboratoire École, mutations et apprentissages (université Cergy-Pontoise) et chercheur associé à l'Institut des sciences sociales du politique (Paris Nanterre) et au Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Sciences Po). Ses travaux portent sur les politiques éducatives en matière d'orientation, la professionnalisation des conseillers d'orientation et la formation des enseignants du premier et second degré. Il a récemment publié « L'orientation scolaire comme problème public (1964-1968) : sens et finalités d'une politique éducative », *Recherches en éducation*, n° 35, janvier 2019 ; « La mise en place d'un système d'orientation scolaire aux lendemains de mai-juin 68 : entre rénovation



pédagogique et reflux conservateur (1968-1973) », *Politix*, vol. 31, n° 122, 2018, p. 165-185 ; « De conseiller d'orientation professionnelle à conseiller d'orientation scolaire et professionnelle : une difficile transition (1944-1968) », *L'Orientation scolaire et professionnelle*, n° 46/4, décembre 2017.

**Jean-Baptiste Paranthoën** est post-doctorant au Centre de recherches historiques de l'EHESS et chercheur associé au Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux de l'INRA. Membre du bureau du RT 34 sociologie politique de l'AFS, il a soutenu une thèse en novembre 2016 qui s'intitule *L'Organisation des circuits courts par les intermédiaires. La construction sociale de la proximité dans les marchés agroalimentaires*. Ses travaux portent sur l'organisation politique des marchés (agroalimentaires et du travail) ainsi que sur les mobilités sociales et professionnelles. Ils portent plus largement sur la production des comportements politiques et économiques légitimes en croisant les méthodes qualitatives et quantitatives et les échelles d'observation. Il a notamment publié « L'incursion des scientifiques dans l'organisation des marchés agricoles : la promotion des circuits courts », *Politix*, vol. 28, n° 111, 2015, p. 119-140, ainsi que « Déplacement social et entrées en agriculture ? Carrières croisées de deux urbains devenus maraîchers », *Sociétés contemporaines*, n° 96, 2014, p. 51-76.

**Victor Violier** termine une thèse de doctorat (université Paris Nanterre/ISP) portant sur le redéploiement de l'État en Russie contemporaine, en prenant comme entrée la formation de ses serviteurs. Il s'agit, par une approche sociohistorique, de contribuer au renouvellement de l'analyse des matrices soviétiques et post-soviétiques d'administration de la domination politique. La thèse se concentre sur l'étude des dispositifs institutionnels de formation des cadres et leurs transformations, des écoles régionales du PCUS et l'Académie des sciences sociales de l'Union soviétique (1946) à l'Académie présidentielle (2010). Il a récemment publié « The Militarization Theory in Post-Soviet Russia: Dispelling the Pathological Look at Political and Administrative Elites », *Research in Political Sociology*, vol. 24, 2017, p. 191-213.

#### **Pour citer cet article:**

Baptiste Coulmont & Christophe Le Digol & Paul Lehner & Jean-Baptiste Paranthoën & Victor Violier, « La procuration, un vote de classe », *Métropolitiques*, 16 mai 2019. URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-procuration-un-vote-de-classe.html>.